



Compte-rendu du Conseil d'établissement 16/11/2022

Présents :

- Représentants de l'administration : Mme LESAGE, M. GUILLEMIN, M. BIS, M. RENAUD, Mme TERNOVA, M. CHAPPUIS,
- Représentants des personnels : Mme BARANKIEWICZ, Mme MAZI, M. GAILLARD, Mme ZABOREK, M. GRASLIN, Mme OLENDER,
- Représentants des parents d'élèves : Mme GOLMENTO-ENFER, M. BELGY, Mme BARAFFE,
- Représentants des élèves : M. WIETESKA,
- À titre consultatif : M. CHAUVEAU,
- Invité : M. MORISSET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en présentiel (salle C202).

Ordre du jour :

- 1- - Adoption de l'ordre du jour + désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Adoption des PV des deux séances précédentes
- 3- Présentation des instances, Installation des commissions
- 4- Indemnités pour missions particulières
- 5- Protocole d'évaluation du cycle terminal
- 6- Carte des emplois de « résidents »
- 7- Information sur l'augmentation du point d'indices
- 8- Information sur l'augmentation des frais de scolarité
- 9- Mise en place d'une caisse de solidarité
- 10- Questions diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du compte-rendu des séances précédentes (27/06/22 et 31/08/22)

PV de la séance du mois de juin et celui de la séance qui s'était tenu à la rentrée (séance express pour la levée des protocoles sanitaires). Pas de remarque sur celui de la rentrée.

Le compte-rendu de la séance du 27/06/22 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte-rendu de la séance du 31/08/22 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3. Présentation des instances, installation des commissions

Le conseil du second degré :

- Prépare les travaux du conseil d'établissement, notamment :
 - Les structures pédagogiques
 - L'organisation du temps et du calendrier scolaires
 - Le projet d'établissement pour le volet second degré
 - Les projets et organisation des voyages
 - Programme annuel du conseil école/collège
 - Programme d'actions du CESCE

Les CESCE Comité d'Éducation à la Santé, Citoyenneté et à l'Environnement :

- Instance de réflexion et de pilotage pour le projet éducatif en matière d'éducation à la santé, la citoyenneté et le développement durable, projet intégré au projet d'établissement. Les démarches entreprises par le CESCE font partie intégrante du projet d'établissement
- Instance privilégiée pour :
 - Mettre en œuvre au niveau de l'établissement les politiques de l'AEFE en accord avec les politiques locales concernant la santé et la citoyenneté
 - Favoriser et accompagner l'engagement des délégués et éco-délégués dans les instances de l'établissement
 - Construire et mettre en place le parcours éducatif de santé
 - Accompagner l'éducation à la citoyenneté
 - Coordonner les actions d'amélioration du climat scolaire

Le CVC Conseil de Vie Collégienne :

- Lieu d'écoute et d'échange entre élèves, et membres de la communauté éducative
- Débat sur toutes les questions concrètes relatives aux conditions de vie dans l'établissement
- Formuler des propositions sur :
 - L'organisation du temps scolaire, le règlement intérieur, la restauration ...
 - Les modalités d'organisation du travail personnel, l'accompagnement des élèves, les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement étrangers
 - Les actions pour améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire, promouvoir les pratiques participatives
 - La mise en place des parcours éducatifs du collège
 - La formation des représentants des élèves

Le CVL Conseil de Vie Lycéenne :

- Les lycéens émettent un avis et formulent des propositions qui sont portées à la connaissance du conseil d'établissement
- Le CVL formule des propositions sur la formation des représentants des élèves
- Il est consulté sur :
 - Les questions relatives à l'organisation des études, du temps scolaire, l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, ainsi que sur les questions de restauration
 - Les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, du soutien, ...
 - L'information relative à l'orientation, les études universitaires...

- La santé, l'hygiène, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne
- L'organisation des activités sportives, culturelles, périscolaires

Le conseil de discipline :

Le conseil de discipline est une instance intégrée à la procédure disciplinaire, il est le stade ultime et pour les manquements les plus graves au règlement intérieur.

CHSCS La Commission Hygiène et Sécurité de la Communauté Scolaire :

- Pour les questions liées à l'hygiène et à la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire
- Consultée pour :
 - L'hygiène et la sécurité de la communauté scolaire
 - Proposition d'actions de formations à destination des membres de la communauté éducative
 - Veille des dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité
 - Bilan des exercices d'évacuation incendie ou risque intrusion
 - Les mesures de sécurités à prendre en lien avec l'ambassade et le conseiller sécurité de l'aefe

CHSCT Commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels :

- Analyse et promotion de la prévention des risques professionnels
- Propositions d'actions de prévention du harcèlement au travail
- Suggestion de toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Proposition d'actions de formation

Cellule de formation continue :

- Définit la politique de formation et le développement professionnel de l'ensemble des personnels de l'établissement, dans le respect des orientations de l'agence
- Lien entre les demandes exprimées par les personnels et les instances de la mutualisation / l'IRF
- Veille au respect des procédures définies par l'aefe

Conseil pédagogique :

Le conseil est réuni pour :

- La coordination des enseignements
- L'organisation des enseignements en groupes de compétences
- Les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves
- La coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires
- Les modalités générales d'accompagnement des changements d'orientation
- Les modalités des échanges linguistiques et culturels

Il formule des propositions pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'établissement.

Il prépare la partir pédagogique du projet d'établissement, les propositions d'expérimentation pédagogique, les missions particulières et leur répartition.

Il est composé de : un professeur principal par niveau d'enseignement, un professeur pour chaque champs disciplinaires, un conseiller principal d'éducation

Le conseil école / collège : pour améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il mène des actions pédagogiques, à tout niveau, sur l'ensemble des cycles, en coopération avec les instances locales. Le programme des actions et le bilan des réalisations sont présenté aux instances.

Il est composé de manière équilibrée et à parité égale entre le premier et le second degré.

La commission éducative : elle examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle recherche une réponse éducative personnalisée. Elle est

consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

La commission de dialogue social : instance de concertation et de dialogue social pour améliorer les conditions de travail et renforcer le dialogue social entre la direction et les représentants des personnels. Elle rend compte au conseil d'établissement. Elle se réunit régulièrement et adopte un règlement intérieur pour garantir son bon fonctionnement. Elle est composée de l'ensemble des représentants du personnel.

Commission	Composition			
	Administration	Personnels	Parents	Élèves
Conseil Second Degré (CSD)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur Administratif et Financier - CPE	M. GRASLIN M. GAILLARD M. DREMIERRE Mme OLENDER	M. Le GUERN Mme ENFER	2
Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur Administratif et Financier - CPE	4	Mme BARAFFE M. BELGY	10 élèves élus
Conseil de la Vie collégienne (CVC)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur Administratif et Financier - CPE			
Conseil de discipline (CD)	- Chef d'établissement ou Proviseur-adjoint - CPE - Directeur Administratif et Financier	M. GRASLIN Mme KEMAJOU M. GAILLARD M. VELAY Mme OLENDER	Collège : Mme ENFER, M. MAREL Lycée : Mme BARAFFE, M. Le GUERN	Collège : 2 Lycée : 3
Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) + éco délégués	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - CPE - Directeur Administratif et Financier	- 1 enseignant du 1 ^{er} degré - 1 enseignant du 2 nd degré - 1 agent - 1 infirmière KOWALSKA Dorota	2	2
Commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire (CHSCS)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - Directeur Administratif - CPE	- 1 enseignant du 1 ^{er} degré - 1 enseignant du 2 nd degré - 1 agent - 1 infirmière KOWALSKA Dorota	Mme BARAFFE M. MAREL	2
Commission hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels (CHSCT)	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - Directeur Administratif et Financier	M. MOUSSOU, M. ALLOT, Mme KEMAJOU, Mme DELOPHONT, Mme KOWALSKA		
Commission communication	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - Directeur Administratif et Financier	- 1 enseignant du 1 ^{er} degré ALLOT Anne-Sophie - 1 enseignant du 2 nd degré HOURLIER Fabrice	Mme ENFER M. Le GUERN	
Cellule formation continue	- Chef d'établissement - Proviseur-adjoint - Directeur d'école - Directeur Administratif et financier	M. CHAUVEAU, Mme BARANKIEWICZ, M. HOURLIER, Mme KEMAJOU - personnels du second degré - Deux représentants des autres catégories de personnels		

Projet d'établissement : A l'heure actuelle, le projet d'établissement ne dispose que de quatre axes qui n'ont pas encore de vie. Le premier gros chantier de Madame Lesage sera de réécrire un projet d'établissement en concertation avec l'ensemble des familles. Il devra répondre aux critères permettant l'homologation.

Les compositions des différents conseils ont été soumises au vote.

Adoption de la composition des instances à l'unanimité

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

4. Indemnités pour missions particulières

Modifications de cette année : Pronote est passé de deux à une indemnité. Une indemnité est mise en place pour le tutorat en langue anglaise pour encadrer les deux nouveaux recrutés de langue maternelle anglaise afin qu'ils bénéficient donc d'un tutorat d'un membre de l'Education Nationale. Ils bénéficient également d'une formation dans le cadre de l'Institut de formation régionale.

Pas de question sur la répartition des IMP

Missions	Taux	Missions	Taux
Coordination EPS	1	Technologie	1
Coordination lettres	0,5	Coordination Pronote	1
Coordination mathématiques	0,5	Coordination communication	1
Coordination histoire Géographie	0,5	Cinéma Audio Visuel	1
Coordination Langues vivantes (polonais et autres langues vivantes)	2 x 0,5 soit 1	Tutorat enseignants langue anglaise	1
Coordination Sciences physiques	0,5		
Coordination Sciences et Vie de la Terre	0,5		

Adoption de la répartition des missions particulières à l'unanimité

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

5. Protocole d'évaluation du cycle terminal

Examiné en conseil pédagogique en début d'année. Le protocole d'évaluation est approuvé à l'unanimité et pourra donc être diffusé.

Adoption du protocole d'évaluation du cycle de terminal à l'unanimité

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

6. Carte des emplois de « résidents »

Pas d'information sur l'évolution de la carte des emplois car les instances de l'agence se réuniront après le Conseil d'Etablissement. Les informations seront transmises dès qu'elles auront été reçues. Désormais, on ne dit plus résident, mais personnel détaché.

7. Information sur l'augmentation du point d'indice

Le point d'indice pour les personnels de droit local augmentera de 5% à compter du 01 janvier 2023. Cette augmentation est prise en compte dans le budget 2023. L'AEFE a validé cette augmentation.

8. Information sur l'augmentation des frais de scolarité

	5,00%	3,65%	14,25% 15,78% 11,01% 7,64%
	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Maternelle	23 730,00 PLN	24 596,15 PLN	28 100,00 PLN
Elémentaire	23 415,00 PLN	24 269,65 PLN	28 100,00 PLN
Collège	33 547,50 PLN	34 771,98 PLN	38 600,00 PLN
Lycée	34 597,50 PLN	35 860,31 PLN	38 600,00 PLN
droits 1ère inscription	1 900,00 PLN	1 900,00 PLN	2 500,00 PLN
Droits annuels d'inscription	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN	1 600,00 PLN
Droits d'examen			
Brevet	600,00 PLN	600,00 PLN	600,00 PLN
BAC 1ère	700,00 PLN	700,00 PLN	700,00 PLN
BAC Terminale	900,00 PLN	900,00 PLN	900,00 PLN

Les frais de scolarité augmenteront au 01 septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024. Une augmentation par niveau entre 7,64% et 14,25% a été proposée et discutée avec les représentants des parents. Cette augmentation tient compte des contraintes suivantes : inflation, soutenabilité budgétaire. Un retour de l'AEFE sur le montant des droits de 1^{ère} inscription a été fait. Ces frais sont en moyenne plus élevés sur la zone et globalement au sein du réseau. Il est donc proposé de les augmenter à 2 500 pln. Cette augmentation impactera les nouveaux arrivants et permettrait une recette budgétaire supplémentaire d'environ 80 000 pln sur le budget 2023. De nombreux échanges ont eu lieu avec les représentants des parents pour arriver à ces augmentations.

9. Mise en place d'une caisse de solidarité

Des projets de voyage reprennent. Voyage en Grèce qui concerne l'ensemble des latinistes et les élèves qui font la spécialité HLP.

Les coûts des voyages s'envolent. Mais il faut que les projets aient lieu. Proposition de lancer une caisse de solidarité qui aura pour vocation d'accompagner les familles qui devraient être aidées pour les voyages. Elle dépend de dons volontaires de la part de familles ou d'entreprises en s'inspirant des règlements qui existent déjà au sein du réseau, notamment pour la composition de la commission. d'attribution des aides

Le principe d'une caisse de solidarité est présenté avec la mise en place d'un règlement et d'un modèle de demande par les familles.

La caisse de solidarité vise à aider financièrement certaines familles pour la participation aux voyages scolaires.

La caisse de solidarité est alimentée par les familles ou par des tiers sous forme de dons facultatif et volontaire

Sur présentation d'un dossier complété par les familles des aides peuvent être attribuées sur critères sociaux de revenu

Seules les familles en règle avec la caisse pourront faire une demande.

La commission est constituée chaque année scolaire par :

- la cheffe d'établissement,
- le directeur des affaires financières,
- le directeur de l'école primaire ou le proviseur adjoint (selon le niveau concerné);
- 1 représentant des personnels (désignés par les représentants élus au conseil d'établissement) ;
- 1 représentant des parents d'élèves (désignés par les représentants élus au conseil d'établissement).

Adoption de la mise en place d'une caisse de solidarité

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

10. Questions Diverses

Permis vélo : Exigé à partir de 10 ans pour les déplacements où l'enfant se trouve seul. N'est pas exigé dans le cadre des sorties scolaires puisque c'est le responsable du groupe qui assure la sécurité.

Question sur l'obligation d'assister aux cours de piscine en hiver alors que les élèves savent nager : Les programmes scolaires nous obligent de valider le savoir nager. Ces séances ont lieu dans le cadre des programmes sportifs. Dans le cadre des programmes du Second Degré, les élèves peuvent choisir pour les menus du bac la natation. L'équilibre doit être entre différents types d'activités sportives. Par ailleurs, les enseignants mettent en place des activités de sauvetage en piscine.

Question des remplaçants.

Pour le premier degré, remplacements relativement simples. Pour le Second Degré beaucoup plus difficile car un professeur du second degré est spécialiste dans sa discipline. Il faut donc trouver en Pologne un professeur disponible.

Proposition des parents de constituer un pool de remplaçants en visio : Madame Lesage n'est pas fermée à la piste de réflexion. Cependant, la question du financement se pose sachant que les établissements de la zone ont différents modes de gestion.

Pour le Second Degré, Madame Lesage a travaillé sur les remplacements de courte durée, notamment pour les absences prévues. Comme les disciplines fonctionnent désormais en groupes, la plupart des professeurs d'une même matière sont cependant mobilisés sur

mêmes créneaux horaires. Une autre piste à explorer est de mobiliser les élèves pour de la méthodologie (à l'instar du dispositif devoirs faits en France).

Madame Lesage fera une réponse écrite à l'ensemble des parents pour expliquer les raisons des difficultés à proposer des remplacements.

La cheffe d'établissement remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20h05

Secrétaire de séance : M. GRASLIN

La cheffe d'établissement



Anne LESAGE